

Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

REMARQUES PRELIMINAIRES

Les informations utiles, telles que les liens vers les listes de prix ou les coordonnées des personnes de contact se trouvent dans l'annexe du présent document. Les références aux annexes sont signalées par un « *^A » dans le texte.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne peut émettre la demande de devenir membre du Tennis Club Porrentruy (TCP).

Pour ce faire, l'intéressé remplira le formulaire « Demande d'adhésion au TCP » de manière exhaustive et correcte. Les mineurs feront signer leur demande par leur représentant légal.

La demande d'adhésion au TCP implique l'acceptation des présentes Directives Générales.

Le formulaire « Demande d'adhésion au TCP » peut être obtenu sur le site internet du TCP (voir annexe), par e-mail, auprès du secrétaire du club *^A ou directement au clubhouse.

La qualité de « membre du TCP » est obtenue dès que vous vous êtes acquitté de votre cotisation « membre ».

COTISATIONS & ABONNEMENTS

Il y a 2 types de membres :

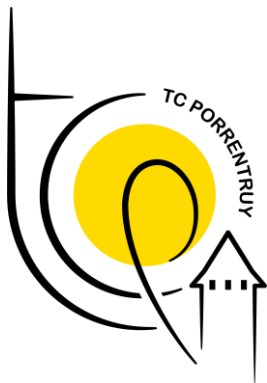
1. Membre « Standard » ou « Journalier » – Cette cotisation permet à celui qui s'en acquitte, d'utiliser les installations conformément aux présentes directives ainsi qu'à l'option choisie.
2. Membre de soutien – Cette cotisation a deux objectifs : 1) soutenir financièrement le TCP et 2) permettre à une personne qui arrêterait de jouer au TCP pendant au moins 3 saisons consécutives, de reprendre une carte de membre au tarif « nouveau membre ».

Les cotisations doivent être réglées dès la première réservation mais au plus tard le 30 avril. Si les membres souhaitent jouer avant le 30 avril, le paiement doit être effectué avant cette date.

Différentes déclinaisons d'abonnements sont disponibles (individuel, famille, enfant, etc.).

Les tarifs sont disponibles sur le site internet du TCP *^A. On peut également contacter le caissier du club *^A pour toute question y relative.

Une personne qui devient membre en cours d'année paie son abonnement au prorata des mois restants, y compris le mois en cours. La comptabilisation se fait du mois d'avril au mois d'octobre inclus (7 mois).



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

Exemple : une personne s'inscrit dans le courant du mois de juillet. Elle paie l'équivalent de 4 mois.

Calcul pour un adulte : (Prix annuel -30% de rabais nouveau membre) ÷ 7 x 4

- Soit : CHF 350 - CHF 105 ÷ 7 x 4 = CHF 140

Particularités liées aux personnes non-membres

Les non-membres doivent payer des locations, soit en achetant un abonnement « prepay » avec des crédits, soit en payant à l'heure. Il peut également être invité par un membre du club.

Particularités liées aux enfants de moins de 10 ans

Les enfants de moins de 10 ans, membres du club, peuvent jouer jusqu'à 18h avec un autre enfant mais doivent être accompagnés d'un adulte lorsqu'ils jouent de 18h à 22h.

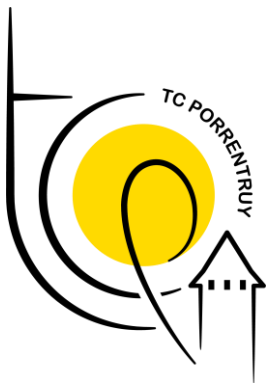
Particularités des tarifs nouveaux membres

Des offres spéciales « nouveau membre » sont disponibles. Elles favorisent l'accès au tennis pour les personnes qui souhaitent s'essayer à ce sport. Des conditions très intéressantes sont offertes aussi bien aux individuels qu'aux familles. Consultez la grille tarifaire ou contactez le caissier du club pour plus d'informations *A.

Il est à noter que les tarifs « nouveau membre » sont également applicables aux personnes ayant quitté le club pendant au moins 3 années consécutives et s'étant acquittées d'une cotisation de membre de soutien pendant toute la période d'inactivité au TCP.

Autres particularités

- Les membres invitants reçoivent une facture relative à leurs consommations à la fin de la saison (prix selon la table des prix en vigueur). Il est également possible de payer au fur et à mesure par l'intermédiaire de l'application « TWINT ».
- Chaque membre du club a le droit à 3 invitations gratuites d'une heure par saison.
- Les locataires externes au club peuvent jouer tous les jours entre 8h et 22h. Ils auront préalablement acheté un abonnement « prepay » avec des crédits ou effectué un paiement en ligne pour la réservation du court.
- Les tarifs et abonnements proposés sont disponibles sur le site internet du TCP *A.



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

LICENCES DE COMPETITION

La taxe annuelle de licence est à la charge de son détenteur. Voir les tarifs pour les détails *A.

ACCES AUX COURTS

L'accès aux courts est strictement interdit à toute personne n'ayant pas d'abonnement ou effectué une réservation de court.

Horaires d'ouverture des courts

Les installations sont ouvertes toute l'année, de 8h à 22h.

UTILISATION DES COURTS

Périodes de jeu & règles de courtoisie

Les joueurs céderont spontanément la place aux joueurs suivants après leur période de jeu.

S'ils désirent prolonger quelque peu ou terminer leur partie, les joueurs devront s'assurer, 5 minutes avant la fin de leur période de jeu, que leur court est bien disponible pour la période suivante. Ceci afin d'avoir le temps de nettoyer le court, le cas échéant.

Entretien obligatoire de l'aire de jeu et des alentours

Les joueurs nettoieront correctement leur court avant de quitter celui-ci. Dans tous les cas, la surface à balayer comprend la surface de jeu avec les couloirs de double ainsi qu'une bande d'au moins 2 mètres derrière la ligne de fond.

Il est obligatoire d'arroser le court régulièrement si celui-ci est sec afin d'éviter que des nuages de poussière se créent et dérangent le voisinage. À la fin du jeu, avant de balayer le court, il est obligatoire d'arroser le court si celui-ci est sec.

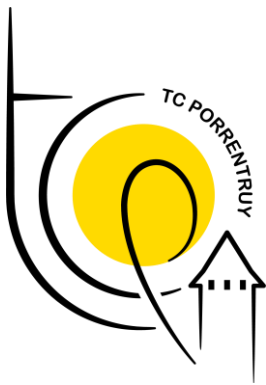
Les joueurs ne laisseront aucun déchet ou objet leur appartenant sur les courts ou leurs alentours. Les bouteilles, tubes et opercules des boîtes de balles, balles usagées, papiers d'emballage, etc. seront repris chez soi ou, pour le moins, déposés dans une poubelle au clubhouse.

RESERVATION DES COURTS

Système de réservation

La réservation des courts de tennis se fait uniquement par l'intermédiaire du site de réservation en vigueur.

Pour réserver un court, il faut avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ces coordonnées de



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

connexion sont fournies dès l'inscription sur le site de réservation ou par l'intermédiaire du secrétaire du club *^A. Les personnes externes devront préalablement remplir un formulaire d'inscription sur le site réservation de courts.

En utilisant le système de réservation, les joueurs s'engagent à en respecter les règles et à en faire un usage correct, en accord avec les présentes Directives Générales. Pour toute question relative à la connexion, veuillez contacter le secrétaire du club *^A.

Règles concernant la réservation

Un membre ne peut réserver un court qu'avec un autre membre, un invité ou un locataire.

RECOMMANDATION : Par égard pour nos voisins, il est préférable de réserver en priorité les courts côté piscine (n° 1 et n° 2), le matin avant 9h et le soir après 21h. Et ceci, en particulier le dimanche.

Dans le même ordre d'idées, il est recommandé de ne pas faire inutilement du bruit (y. c. sur la terrasse du clubhouse), notamment en début de matinée, durant l'heure de midi ainsi que le soir après 21h. Dès 22h, il est préférable de se diriger à l'intérieur du clubhouse et d'éteindre obligatoirement l'éclairage des courts.

PROPRETE DANS LE CLUBHOUSE

Le clubhouse est nettoyé régulièrement mais il appartient à chacun de le maintenir dans un état de propreté irréprochable par égard aux usagers suivants.

Cuisine & salle de restauration

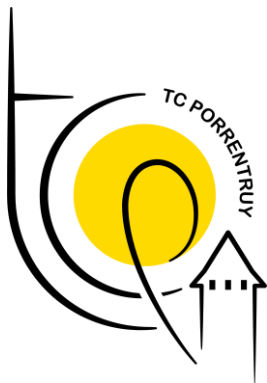
La cuisine et la salle de restauration doivent être rendues propres après leur utilisation. Les tables seront nettoyées et les chaises correctement disposées, la vaisselle sera faite et rangée dans les armoires, la machine à café, l'évier et les plans de travail seront propres. Il est par ailleurs obligatoire de nettoyer ses chaussures de terre battue avant d'entrer dans le local ; un robinet ainsi que des tapis sont à disposition à la sortie des courts.

Un règlement propre à l'utilisation de la cuisine et de la salle de restauration, et de leur entretien est disponible sur le site internet du TCP *^A.

Vestiaires & WC

Les vestiaires, douches et toilettes sont critiques pour l'image d'un club. Tous les membres doivent en être conscients et fournir un effort particulier au niveau de la propreté de ces locaux.

Un règlement propre à l'utilisation des vestiaires et des WC, et de leur entretien est disponible sur le site internet du TCP *^A.



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

POSSIBILITE DE LOCATION DU CLUBHOUSE

Le TCP donne la possibilité de louer le clubhouse à ses membres, à ses sponsors ainsi qu'aux personnes externes. La demande de location se fait à travers le site internet du TCP *^A et il est donné compétence au comité du TCP de la location, ou non, des installations. Les tarifs en vigueur figurent sur le site internet du TCP *^A avec un tarif préférentiel pour les membres du club.

UTILISATION DE L'ECLAIRAGE DES COURTS

Le TCP a la chance d'avoir un éclairage permettant de jouer le soir jusqu'à 22h. Cet éclairage a un coût non négligeable, il convient alors de prendre quelques mesures simples pour que les coûts restent raisonnables. Par exemple :

- Ne pas allumer l'éclairage trop tôt ou inutilement ;
- Eteindre immédiatement l'éclairage après avoir joué (sauf si d'autres joueurs occupent ou se préparent à occuper le court que vous venez de quitter) ;
- Ne pas éteindre l'éclairage pour une durée inférieure à ¼ d'heure. L'énergie consommée pour rallumer les projecteurs serait plus grande que de les laisser allumés et il est possible que les projecteurs ne se rallument pas immédiatement (système de protection des lampes) ;
- Eteindre l'éclairage des courts inoccupés si vous êtes le dernier usager des installations et même si vous n'êtes pas la personne qui l'a allumé.
- Après 22h, il est obligatoire d'éteindre l'éclairage des courts.

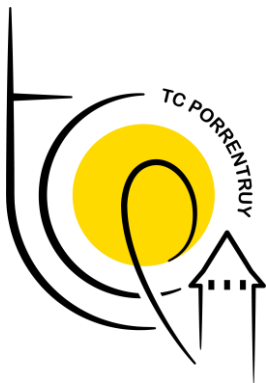
L'accès aux interrupteurs se fait par la porte du local se trouvant à droite de l'entrée principale du clubhouse. Au fond de ce local se trouve une armoire métallique verte avec les boutons ON/OFF de chaque court. Veillez à refermer ce local en partant.

FERMETURE DES PORTES

Toutes les portes du clubhouse doivent être fermées lorsque le dernier usager des lieux quitte le TCP. Veuillez au minimum vérifier, et au besoin fermer, les portes du clubhouse (et les lumières) avant de partir, même si vous n'êtes pas la personne qui les a ouvertes.

BADGES & CLES

Chaque membre doit être en possession d'un badge individualisé lui permettant l'accès aux courts, au clubhouse, aux vestiaires et au local technique. Il peut également bénéficier d'une clé donnant accès à toute autre porte (en général pour récupérer les balles à l'extérieur des installations du TCP).



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

Une caution de CHF 30 par pièce, remboursable lors de la restitution du badge ou de la clé, est exigée pour couvrir les frais en cas de perte.

Les badges et/ou les clés peuvent être obtenus dès que la cotisation et le dépôt initial ont été payés. Il faut contacter le caissier ou le secrétaire du club ^{*A} pour obtenir votre badge et/ou votre clé.

Les badges et/ou les clés doivent être rendus au TCP contre remboursement de la caution si la personne détentrice quitte le club.

Accès

Le badge individualisé donne accès aux portes suivantes :

- Portail principal ;
- Clubhouse ;
- Vestiaires ;
- Local technique ;
- Accès à la piscine.

La clé donne accès aux portes suivantes :

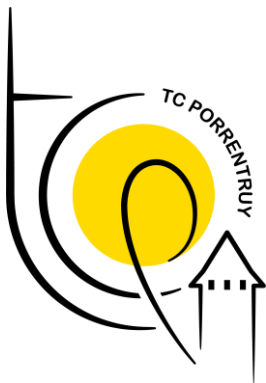
- Couloir d'accès aux courts n° 2 et n° 3 (le long de la piscine) ;
- Courts n° 2 et n° 3 ;
- Entre les courts n° 3 et n° 4 ;
- Côté CFF ;
- Côté immeuble ;
- 2^e entrée (escaliers) – d'octobre à mars uniquement.

CONSTATATION DE DEGATS OU D'ANOMALIES

Les utilisateurs des installations du TCP ont le devoir de signaler immédiatement tout dégât ou anomalie qu'ils auraient constaté sur les installations du TCP, au responsable des infrastructures ^{*A}. Ceci inclut aussi bien les courts (filets, terrain, etc.) que les locaux du clubhouse (cuisine, vestiaires, etc.) ou encore les alentours (barrières, portes, éclairage, bancs, brosses, etc.).

JOURNAL DES CONSOMMATIONS

Un journal des consommations est disponible au clubhouse (en principe sur le comptoir de la cuisine). Chaque usager y inscrira systématiquement les boissons après chaque prélèvement dans le frigidaire ou ailleurs.



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

Les boissons sont mises à disposition à un prix raisonnable par nos partenaires. Le club souhaite continuer à faire confiance aux personnes ayant accès au clubhouse. Il serait dès lors très regrettable et certainement préjudiciable à tout un chacun, que certains usagers ne jouent le jeu.

Les boissons payées par l'intermédiaire de l'application « TWINT » sont également à noter, dans le cahier prévu à cet effet.

OBJETS TROUVES

Les objets trouvés dans l'espace du TCP doivent être déposés et mis en évidence au clubhouse. Dans le cas d'objets ayant une certaine valeur (bijoux, portefeuilles, montres, téléphone portable, etc.), il sera néanmoins préférable d'avertir le secrétaire ou le caissier du club *^A ou n'importe quel autre membre du comité avant de déposer les objets en question. Dans le cas d'objets de valeur, une annonce pourra être faite auprès des membres du TCP. Les objets trouvés, non réclamés à la fin de la saison, seront déposés dans une benne Caritas ou équivalent.

CONDITIONS DE DEMISSION & DE REMBOURSEMENT

Les membres peuvent démissionner du club en tout temps. Pour des raisons administratives, les membres démissionnaires sont tenus d'avertir le secrétaire ou le caissier du club par e-mail *^A dans les plus brefs délais.

Les membres démissionnaires devront s'acquitter dans les 30 jours suivant leur démission, des éventuels frais en suspens tels que : consommations, invitations, licences, etc. qui leur seraient imputables. Ils restent par ailleurs responsables des éventuels dégâts qu'ils auraient causés aux installations du TCP.

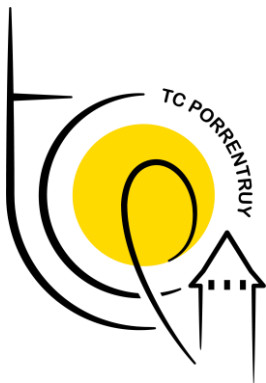
Politique de remboursement en cas de problèmes de santé ou de déménagement

Moyennant notification écrite et certificat valable, une personne qui doit arrêter le tennis au TCP pour des raisons de santé ou de déménagement se verra remboursée de 80% de la valeur résiduelle de son abonnement, au prorata des mois entiers restants. La comptabilisation se fait du mois d'avril au mois d'octobre (7 mois).

Exemple : une personne se blesse et fait parvenir un certificat valable au TCP dans le courant du mois de mai. Le TCP lui rembourse 80% de la valeur des 5 mois restants.

Calcul pour un abonnement de CHF 350 : $80\% \text{ de } (350 \div 7) \times 5 = \text{CHF } 200$

En cas de situations particulières, le comité du TCP se réserve le droit de les traiter au cas par cas.



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

RESERVES

Le comité se réserve le droit d'exclure, après avertissement, les utilisateurs des installations du TCP qui ne se conformeraient pas aux présentes Directives Générales.

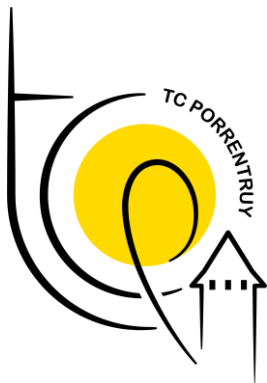
DECHARGE DE RESPONSABILITE

En utilisant les installations du TCP, vous acceptez que le TCP se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol, de perte ou de dommages causés dans l'enceinte du TCP.

CONTACTS

Pour toute autre question concernant le club, veuillez-vous référer au site internet du TCP (<https://www.tc-porrentruy.ch>) ou contacter info@tc-porrentruy.ch.

Nous vous souhaitons une excellente saison tennistique avec le Tennis Club Porrentruy et ses partenaires.



Tennis Club Porrentruy

Directives générales

Màj : 11.2025

ANNEXES

Formulaires utiles

Tarifs, règlements et autres formulaires

<https://www.tc-porrentruy.ch>

Personnes de contact

Président et responsable sponsoring

Patrick Monin : patrickmonin@bluewin.ch

Secrétaire

Lionel Crelier : info@tc-porrentruy.ch

Caissier

Stephan Dietrich : caisse@tc-porrentruy.ch

Comptable et responsable de la commission technique

Philippe Berthoud : berthoudph@sunrise.ch

Responsable du mouvement juniors et école de tennis Tennis & Co

Coralie Herrmann : info@tennisandco.ch ou +41 79 707 09 15

Responsable des infrastructures

Cédric Jobé : +41 78 855 12 13

Responsable des manifestations

Pierre Barthe : pierre.barthe@outlook.com

Assesseur du responsable de la commission technique

Lorenzo Annicchiarico : lorenzoatennis@bluewin.ch ou +41 78 689 09 83

Adresse e-mail générale de contact

info@tc-porrentruy.ch